

BULLETIN D'INSCRIPTION

Mars à juillet 2024

Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSO :

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse cepso@socaf.fr

L'inscription est validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est à consulter sur notre site Internet www.socaf.fr/formation-immobilier. Aucune réservation n'est possible.

LA WEBCAM EST OBLIGATOIRE pour les formations en visioconférence.

DÉNOMINATION SOCIALE :

REPRESENTANT LEGAL :

ADRESSE :

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) :

☎ TÉL : 📧 E-mail :

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
					INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
TOUTES ACTIVITES							
Présentiel - Paris	F1	Les revenus fonciers	20 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A22	Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	22 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A29	NOUVEAU Anticiper un contrôle de la DGCCRF	25 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-F5	NOUVEAU La SCI et la SARL de famille	25 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	26 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A26	Les principes de l'analyse financière adaptés aux professionnels de l'immobilier	4 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M3	Lien de parenté et management : équilibre et efficacité	5 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	8 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	F1	Les revenus fonciers	10 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T20B	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 2	11 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A15	Le RGPD pour les professions immobilières	12 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A28	Référencer son site Web	12 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	18 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T28A	La transition énergétique : obligations réglementaires, DPE et audit, aides et cas concrets	22 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	23 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	25 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	M7	Gestion du temps et des priorités	14 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Initiation	14 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M6	Pilotage des équipes et agilité managériale	21 mai	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A27	DPE et indécence du logement	24 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	31 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T28A	La transition énergétique : obligations réglementaires, DPE et audit, aides et cas concrets	3 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A29	NOUVEAU Anticiper un contrôle de la DGCCRF	3 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	5 juin	1 j.			x 1 j. =

À COMPLÉTER

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
TOUTES ACTIVITES (suite)							
Visioconférence	V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	6 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A26	Les principes de l'analyse financière adaptés aux professionnels de l'immobilier	7 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A23	Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	10 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-F4	NOUVEAU Panorama de la fiscalité immobilière	10 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A15	Le RGPD pour les professions immobilières	17 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-F5	NOUVEAU La SCI et la SARL de famille	17 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	19 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A27	DPE et indécence du logement	21 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	24 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M7	Gestion du temps et des priorités	1 ^{er} juillet	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A22	Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	2 juillet	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T30	360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	28 mars	1 j.			x 1 j. =
TRANSACTION							
Visioconférence	V-T23	La vente en viager : initiation	29 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T26	Fonds de commerce : de l'évaluation à la signature	11 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T8	L'avis de valeur	15 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T31	Points de vigilance : les sources de contentieux en Transaction	16 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	19 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T24	Pathologie du bâtiment	7 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T4	Du mandat au compromis	13 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T6	La cession de fonds de commerce	14 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	16 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T34	NOUVEAU Le statut d'agent commercial	17 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T18	Rédaction et compréhension de compromis	23 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	28 et 29 mai	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-T5B	Booster les ventes	4 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T8	L'avis de valeur	6 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T30	360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	14 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T32	La vente en viager : perfectionnement	24 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T29	La vente de lots de copropriété	26 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T26	Fonds de commerce : de l'évaluation à la signature	27 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T31	Points de vigilance : les sources de contentieux en Transaction	8 juillet	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T19	Vendre avec l'intelligence émotionnelle	11 juillet	1 j.			x 1 j. =
SYNDIC							
Visioconférence	V-C19	Suivi de chantiers, levées de réserves et garanties : ce qu'il faut savoir	26 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C7	Les impayés de charges de copropriété	2 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C15	Gérer les litiges avec les salariés de la copropriété	4 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C20	La rénovation énergétique en copropriété : contexte réglementaire et financement	5 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	16 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C1	Gérer des immeubles en copropriété	23 et 30 mai	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-C18	Gestion des copropriétés neuves	29 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C20	La rénovation énergétique en copropriété : contexte réglementaire et financement	30 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C12	Développement et organisation de l'activité de syndic	3 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C7	Les impayés de charges de copropriété	4 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	5 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés : bien en différencier la gestion	12 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C10	Techniques du bâtiment : modes constructifs, pathologies et fonctionnement des équipements collectifs	20 et 27 juin	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-C16	Sécurité de l'immeuble d'habitation : ce qu'il faut savoir	1 ^{er} juillet	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	2 juillet	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C15	Gérer les litiges avec les salariés de la copropriété	5 juillet	1 j.			x 1 j. =

À COMPLÉTER

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
GESTION							
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	22 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G3	Les charges récupérables et les réparations locatives	27 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G17	État des lieux et charges récupérables	27 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G23	Points de vigilance : les sources de contentieux en Gestion locative	2 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	3 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	9 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G2	La pratique des baux d'habitation en 2024	10 et 17 avril	2 j.			x 2 j. =
Présentiel - Paris	G23	Points de vigilance : les sources de contentieux en Gestion locative	15 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G10	Actualité des baux d'habitation	18 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G1	Création et fonctionnement d'un service Gérance	24 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	26 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G24	Points de vigilance : les sources de contentieux en bail commercial	3 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	13 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	15 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	17 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	21 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	24 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G22	Bail commercial : Indemnité d'éviction et valeur locative	24 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G11	Les impayés de loyers	11 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G23	Points de vigilance : les sources de contentieux en Gestion locative	11 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	12 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	13 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G17	État des lieux et charges récupérables	13 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	18 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G3	Les charges récupérables et les réparations locatives	18 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	20 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G12	Les baux mixtes et professionnels	25 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	3 juillet	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G22	Bail commercial : Indemnité d'éviction et valeur locative	8 juillet	1 j.			x 1 j. =

NOMBRE TOTAL DE JOURS DE FORMATION :

TARIFS

Nombre total de jours	Prix
1 ou 2	420 € TTC par journée (350 € HT par journée)
3 ou 4	372 € TTC par journée (310 € HT par journée)
5 ou plus	354 € TTC par journée (295 € HT par journée)

Signature + cachet :



Nombre total de jours	
Prix par journée	x
TOTAL TTC À RÉGLER : (Chèque bancaire ou virement* à l'ordre de CEPSO)	=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

* Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :

CODE BIC : **BREDFRPPXXX**

IBAN : **FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Réservation, inscription et confirmation d'inscription : L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE...). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. En cas de subrogation, dès réception des fonds par cet organisme, le CEPSCO procédera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles). Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Sauf accord exceptionnel du CEPSCO, l'inscrivant ne pourra inscrire plus de 3 participants pour une même session de formation.

Contexte sanitaire : En fonction de l'évolution des consignes sanitaires, le CEPSCO se réserve le droit de transformer les formations en présentiel en formations à distance.

Accessibilité : En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Le nombre de participants : Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 12 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPSCO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

Convocation du participant : Une convocation par participant est adressée par mail à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et lien de connexion ou coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

Documents de fin de formation : Le certificat de réalisation de la formation, la facture acquittée et le relevé de connexion ou feuille d'émargement sont adressés au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail.

Annulation d'inscription du fait du client : Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. Les reports d'inscription se font uniquement sur un même semestre. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de facturer 185€ HT à titre d'indemnisation. Un jour ouvré avant le début de la session, en cas d'annulation, d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Force majeure dûment reconnue : Toute annulation ou report pour force majeure doit être justifié. En cas d'absence de justificatif dans les 10 jours suivants la session de formation initialement prévue, la force majeure ne pourra pas être reconnue. Par conséquent, l'annulation ou le report pourra donner lieu à facturation.

Report d'inscription du fait du client : Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de refuser la demande de report et de la considérer comme une annulation. Un jour ouvré avant le début de la session, aucun report pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue ne sera accepté. Le cas échéant, le report sera effectué sur le même thème de formation à une date ultérieure. L'inscrivant a la possibilité de reporter sans frais une seule inscription dans le semestre. Pour toute demande de report supplémentaire, des frais de gestion à hauteur de 25 € HT seront facturés pour chaque report.

Annulation d'une session du fait du CEPSCO : Le CEPSCO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

Pénalités de retard : Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Économie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Formations en visioconférence : La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPSCO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

Refus d'inscription : En cas de manquements constatés aux clauses du règlement intérieur ou aux règles de fonctionnement des formations en visioconférence lors d'une précédente formation, le CEPSCO se réserve le droit de refuser tout ou partie des inscriptions de la société.

Données personnelles : Le CEPSCO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivant sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à cepso@socaf.fr. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.